

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 MARS 2026 à 19H00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de Conseil Municipal sous la présidence de Madame Florence BOULLIER, Maire.

La convocation a été adressée le 23 février 2026.

Étaient présents : Florence BOULLIER, François LIARD, Karine LATOUCHE, Jean Yves PROUST, Monique MARCHE, Jean Claude RICHARD, Fabienne BAUDON, Julien GAURON, Evelyne DAVID, Laetitia JEANPIERRE BERRAUD, Christophe JEANPIERRE BERRAUD, Florent MARTIN, Marie-Pierre DUBOIS-BOUGREAU, Christophe BRETON, Alain IZOPET.

Étaient excusés : Jessy GONET, Janine PERROT donne pouvoir à Marie-Pierre DUBOIS-BOUGREAU, Anne MOLVEAU donne pouvoir à Alain IZOPET.

Étaient absents : Fiancée-Gernavey BANTABA

Secrétaire de séance : Alain IZOPET

Madame le Maire demande la possibilité de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- la convention de mise à disposition des bâtiments communaux dans le cadre de la réalisation de manœuvre
- l'adhésion de la commune de Cheillé au Syndicat des Cavités 37
- le retrait de la commune de Cigogné au Syndicat des Cavités 37
- l'adhésion au CPIE

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2026

Le procès-verbal a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le procès-verbal de la séance précédente.

Approbation du compte de gestion – année 2025

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal établi pour l'exercice 2025.

Approbation du compte administratif – année 2025

Madame le Maire présente le compte administratif 2025 :

Reprise Excédent 2024	2 041 826.13
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice	1 065 752.29
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	1 489 024.34
Résultat de fonctionnement de l'exercice (excédent)	2 465 098.18
Reprise Déficit 2024	- 210 114.62
Total des dépenses d'investissement de l'exercice	2 128 638.50
Total des recettes d'investissement de l'exercice	833 720.14
Résultat d'investissement de l'exercice (déficit)	- 1 505 032.98

Hors la présence de celle-ci, Monsieur François LIARD, en qualité d'adjoint, est désigné président de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2025.

Affectation du résultat

Après constatations du résultat de l'année, le conseil municipal procède, à l'unanimité, à l'affectation du résultat présenté comme suit :

COMMUNE DE SAINT EPAIN				
Compte Administratif 2025				
Affectation du résultat		2025	sur	2026
Fonctionnement				
		Montants	Article	
Excédent /-Déficit	2024	2 041 826.13	c/002 au budget	2025
Dépenses	2025	1 065 752.29		
Recettes	2025	1 489 024.34		
Résultat de l'exercice	2025	423 272.05		
Résultat cumulé de l'exercice	2025	2 465 098.18		
Investissement				
Déficit / Excédent	2024	-210 114.62	c/001 au budget prévisions	2026
Dépenses	2025	2 128 638.50		
Recettes	2025	833 720.14		
Résultat de l'exercice	2025	-1 294 918.36		
Résultat cumulé de l'exercice	2025	-1 505 032.98	c/001 à reporter au budget	2026
Restes à réaliser en dépenses	2025	483 401.96	à reporter au budget	2026
Restes à réaliser en recettes	2025	334 942.59	à reporter au budget	2026
Solde des restes à réaliser	2025	-148 459.37		
Besoin de financement à couvrir		-1 653 492.35		
Besoin de financement couvert		1 653 492.35	c/1068 à reporter au budget	2026
Résultat de fonctionnement en 2025		811 605.83	c/002 à reporter au budget	2026

État des indemnités des élus – année 2025

Considérant que les élus de la commune de Saint Epain ont perçu au titre de l'année 2023 les indemnités suivants les taux référence à l'indice 1027, ci-dessous :

Maire	41.70%
Adjoints	16.5%
Conseillers délégués	6.6%

Le maire, les adjoints et les conseillers délégués n'ont bénéficié d'aucun avantage en nature et remboursement de frais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte des taux des indemnités perçues par ses membres pour l'année 2025.

Régularisation de la vente d'une parcelle située rue des Deneux

Report du point à une prochaine réunion

Installation de silhouettes PIETO

Madame le Maire rappelle l'achat de silhouettes PIÉTO, représentant une personne en marche et généralement utilisées pour la signalisation routière. Trois silhouettes ont été acquises et il convient de déterminer trois emplacements pour leur installation.

Une silhouette était initialement prévue au carrefour de la Billette, mais le département a refusé cette installation, estimant que l'œil de l'automobiliste pourrait être distrait.

Après échanges et propositions, le conseil municipal (16 voix pour, 1 abstention), décide d'installer les silhouettes aux emplacements suivants :

- **Grande Rue : sur le trottoir face au bar ;**
- **Rue des Fontaines : sur le trottoir avant l'entrée dans le lotissement ;**
- **Rue de Sainte-Maure : en face de l'arrêt de bus.**

Adhésion au FLES – année 2026

Madame Le Maire présente au conseil municipal un courrier du Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) sollicitant l'adhésion de la commune pour l'année 2026.

Le FLES est une association dont la mission principale est l'insertion sociale et professionnelle des personnes en contrat aidé ou éloignées de l'emploi. Ses objectifs sont de mutualiser les adhésions pour la formation, confier à des professionnels l'optimisation des démarches d'insertion et favoriser des actions facilitant l'insertion. Le montant annuel de l'adhésion est libre.

Madame le Maire propose de renouveler l'adhésion pour 2026 au même montant que l'année précédente, soit 200,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, accepte de renouveler l'adhésion au FLES pour 2026 pour un montant de 200,00 € et autorise le Maire à signer le document d'adhésion ;

Demande de subventions

Madame Fabienne BAUDON, conseillère déléguée expose les demandes de subvention reçues à la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions ci-dessous :

USSE Saint Epain	10 enfants de Saint Epain	500.00€
Pompiers humanitaires	Frais de fonctionnement	NON
Touraine Ukraine	Frais de fonctionnement	NON
Comice du monde rural	0.10€ / habitant	147.10€

Convention de mise à disposition de bâtiments communaux pour l'organisation de manœuvre

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le point reporté lors de la précédente séance concernant la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire relative à la mise à disposition de bâtiments communaux pour la réalisation d'exercices de manœuvre.

Cette convention précise les modalités de mise à disposition des bâtiments concernés.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention pour la mise à disposition de bâtiments communaux dans le cadre d'exercices de manœuvre des sapeurs-pompiers.

Adhésion de la commune de Cheillé du Syndicat des Cavités 37 et retrait de la commune de Cigogné du Syndicat des Cavités 37

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier du Syndicat Cavités 37 concernant l'adhésion d'une nouvelle commune et le retrait d'une autre commune au sein du syndicat.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, chaque commune adhérente doit se prononcer sur ces modifications. Il est ainsi demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Cheillé et sur le retrait de la commune de Cigogné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Cheillé et le retrait de la commune de Cigogné au sein du Syndicat Cavités 37

Adhésion CPIE

Madame le Maire présente le courrier reçu à la mairie pour l'adhésion au Centre Permanent d'Initiatives pour l'environnement concernant l'adhésion de la commune pour l'année 2026. Cet

organisme propose des missions telles que : animation auprès des écoles, subvention pour la plantation de haie etc...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer au CPIE pour un montant annuel de 30.00€.

Questions diverses :

- Madame le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de la balade touristique « Baludik », réalisée en lien avec la communauté de communes et avec la participation de l'association Mémoire et Patrimoine, un parcours a été créé sur la commune. Afin de finaliser ce projet, il est nécessaire d'installer des plaques signalétiques sur différents sites d'intérêt. Le devis correspondant s'élève à 216 €. Madame le Maire propose également aux membres du conseil municipal d'effectuer cette balade en présence de l'association Mémoire et Patrimoine avant sa publication.
- Madame le Maire informe de la vente de l'ancienne boucherie située 50 grande rue pour 50 000€, les bâtiments annexes restent à la propriété de la commune
- Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un retard important est constaté dans la réalisation des travaux relatifs à l'installation de la géothermie. Elle précise qu'à compter du 10 mars 2026, des pénalités de retard seront appliquées aux entreprises concernées, conformément aux dispositions prévues au marché.
- Monsieur François Liard informe le conseil municipal qu'une réflexion est en cours concernant le changement de prestataire de téléphonie, le prestataire actuel ne répondant pas pleinement aux attentes de la commune et le matériel nécessitant d'être renouvelé. L'entreprise TIS a transmis une proposition financière jugée intéressante. Les échanges avec cette société sont encore en cours d'étude. Le devis global présenté s'élève à un montant mensuel d'environ 800 €.
- Monsieur Julien Gauron indique que les panneaux en bois récemment installés présentent un manque de stabilité et bougent. Il signale également que les crochets de fixation pour les affiches montrent déjà des traces de rouille.
- Monsieur Jean-Claude Richard informe le conseil municipal que la communauté de communes a validé le marché relatif à la pose d'un adoucisseur d'eau au château d'eau. Il indique également que les sapeurs-pompiers sont actuellement à la recherche d'un local susceptible d'abriter le véhicule tout usage.
- Christophe BRETON fait part de la voirie très abîmée dans le secteur de la Rousselière.
- Florent MARTIN signale que sa sortie sur la rue est très dangereuse car il n'y a pas de visibilité. Il informe également que deux véhicules sont stationnés depuis plusieurs mois sur la place, rue d'Azay le Rideau et place de la mairie, derrière la pharmacie
- Monsieur Christophe JEANPIERRE BERRAUD demande s'il a été porté à la connaissance des élus l'existence d'une nouvelle réglementation européenne relative aux places de stationnement situées en amont des passages piétons. Il souhaite savoir quelles pourraient être les incidences de cette réglementation pour la commune.
- Pour finir, Madame le Maire remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur implication durant toute la durée du mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 21h10.

**Le Maire,
Florence BOULLIER**

